



**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

DOSSIER DE PRESSE

Bordeaux, le jeudi 24 novembre 2011

Les rencontres territoriales de la réforme

Contact :
Centre de presse,
Délégation à l'information et à la communication de Défense
Tél : 01.44.42.54.02
Fax : 01.44.42.41.22



Sommaire

Éditorial de M. Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens combattants	2
La zone de défense et de sécurité Sud-Ouest	4
Finalité opérationnelle de la réforme	6
Réorganisation de la carte militaire	8
Accompagnement territorial	11
Accompagnement du personnel	14
Annexe : principales formations soutenues	17

Éditorial de M. Gérard Longuet, ministre de la Défense et des Anciens combattants



« Face à un environnement opérationnel particulièrement exigeant, toujours plus instable et donc plus imprévisible, le ministère de la Défense s'est engagé en 2008 dans une réforme nécessaire, profonde et ambitieuse pour rendre nos armées plus efficaces, plus modernes, plus réactives.

L'objectif est de concilier la maîtrise des finances publiques avec l'excellence de nos forces armées au service du rayonnement de la France dans le monde, tout en apportant une réponse forte aux attentes de nos concitoyens en matière de sécurité et de défense.

Il s'agit essentiellement de privilégier le cœur du métier militaire, en rationalisant l'organisation et en améliorant les prestations de soutien et d'administration de la Défense.

La nouvelle carte territoriale de la Défense constitue la pierre angulaire de l'effort de modernisation auquel contribue l'ensemble du ministère.

Deux mouvements se complètent :

- La nouvelle carte militaire, dont la mise en place est largement avancée, qui découle des ajustements de capacité et constitue la traduction concrète des orientations du Livre blanc. Elle a pour objectif de regrouper les unités opérationnelles par pôles de compétence, dans un souci d'optimisation de l'entraînement. Une « carte de France des pôles d'excellence des armées » va ainsi se dessiner d'ici 2015, avec les forces spéciales dans le Sud-Ouest, les ressources humaines à Tours, le pôle d'expertise santé à Lyon ...

- Le réinvestissement des dividendes obtenus grâce au resserrement de la carte territoriale, qui sont utilisés au profit de la condition du personnel, des équipements et de la préparation des forces.

La réforme est désormais bien engagée, conformément au rythme fixé et le succès des opérations en cours est la démonstration de la pertinence et de l'efficacité des choix effectués.

De fait, les résultats sont au rendez-vous : les nouveaux matériels en service font la démonstration de leur efficacité sur les théâtres d'opérations (Rafale, Tigre, VBCI...), la préparation opérationnelle des forces est améliorée avec l'optimisation des centres d'entraînement spécialisés et le développement des moyens de simulation, le maintien

en condition opérationnelle est optimisé par la création de systèmes de maintenance mutualisés interarmées.

Les restructurations lourdes sont absorbées grâce, notamment, aux mesures d'accompagnement des hommes et des territoires : le ministère de la Défense s'est doté d'un plan d'accompagnement des restructurations de 238 M€ pour la seule année 2011, composé d'aides à la mobilité, à la reconversion et au départ. Par ailleurs, d'ici 2015, 320 M€ seront injectés dans les territoires touchés par les restructurations afin de compenser à terme l'impact économique de la réforme.

La Défense continue également de préparer l'avenir à long terme : elle vient de renouveler les composantes de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de notre dispositif de défense. Elle vient également de signer le contrat de partenariat public-privé pour la construction de son futur siège à Balard, qui améliorera notre gouvernance et générera des économies de fonctionnement. Enfin, elle reste un acteur industriel de premier rang et le premier investisseur public (livraison de nouveaux matériels et programmes : FREMM, Félin...).

L'année 2011 est particulièrement exigeante pour les forces armées et je tiens à leur rendre un hommage appuyé : dans un contexte difficile, elles ont su montrer leur capacité à se réformer et remplir leurs missions avec sans cesse plus d'efficacité. Grâce à vos efforts individuels et collectifs, le ministère est résolument engagé sur le chemin de la réforme qui permettra à la Défense et à la France d'écrire un nouveau chapitre de leur histoire. »

La zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

La Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest (ZDS-SO) comprend les régions Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, soit 20 départements et 7 778 communes, dont 77 où la Défense est présente. Son siège se situe à Bordeaux.

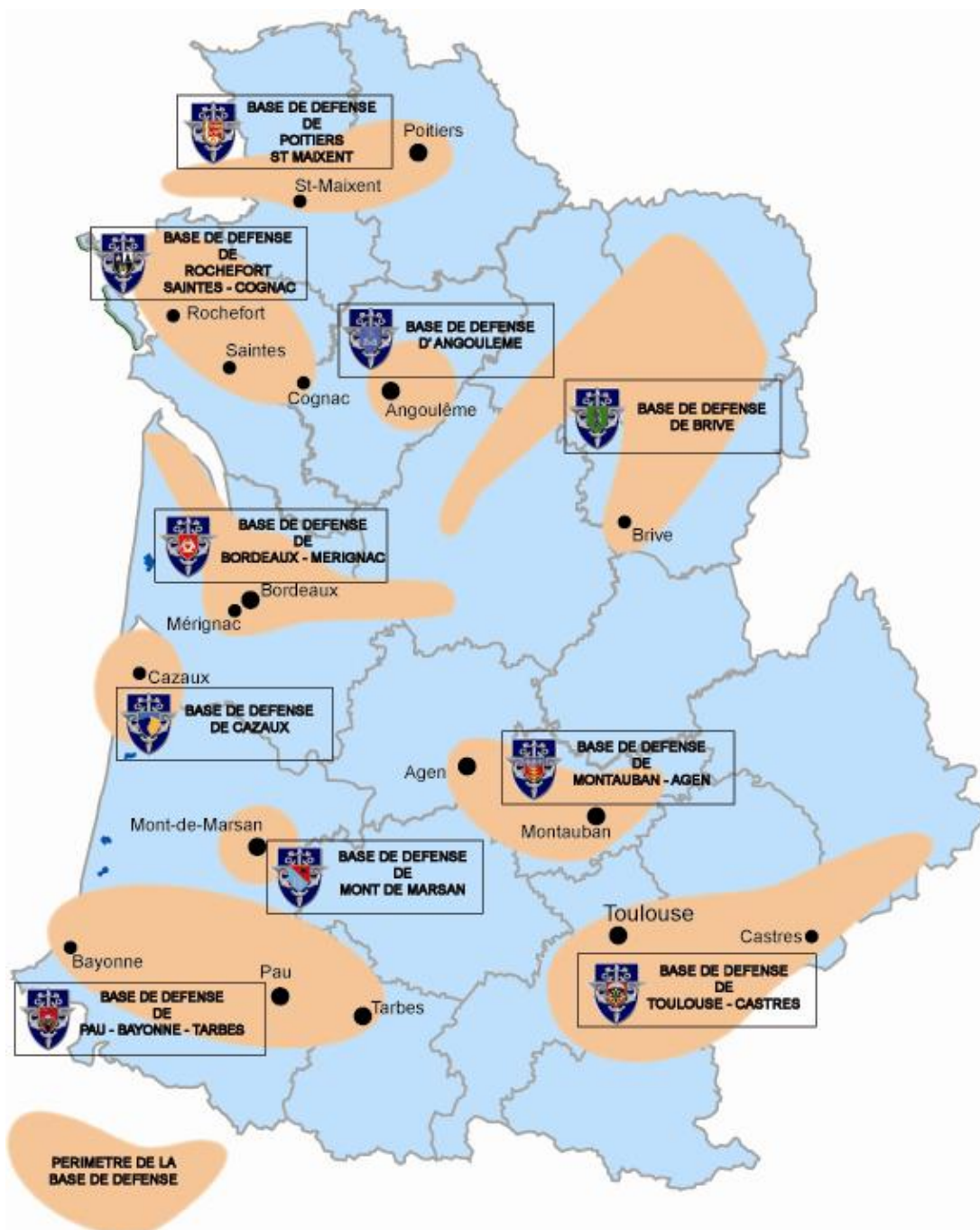
La ZDS-SO se compose de **10 Bases de défense (BdD), Bordeaux-Mérignac, Toulouse-Castres, Pau-Bayonne-Tarbes, Rochefort-Cognac, Montauban-Agen, Poitiers – Saint-Maixent, Cazaux, Mont-de-Marsan, Angoulême, Brive.**

Elle compte environ **42 600 agents** du ministère de la Défense et des Anciens combattants, dont 77% de militaires et 23% de civils.

La ZDS-Sud-Ouest se distingue par :

- des formations au fort taux d'engagement toutes armées confondues : commandement du soutien des forces aériennes, brigade parachutiste, brigade des forces spéciales terre, régiments et bases aériennes tournés au quotidien vers l'opérationnel ;
- 10 BdD de tailles différentes, de 8 400 (Bordeaux-Mérignac) à 1 800 agents (Brive) ;
- 7 écoles de formation.

La zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Les bases de Défense



Détail des unités composant les bases de défense en annexe.

Finalité opérationnelle de la réforme

La réforme que conduit le ministère est d'abord au service des missions opérationnelles confiées aux armées par la Nation.

En dégageant les unités opérationnelles des questions de soutien général, la réforme leur permet de se recentrer sur leur cœur de métier. Elle se traduit donc par la mutualisation des soutiens au sein des bases de défense et des services interarmées, qui s'appuie sur la mise en place d'une véritable chaîne dédiée et interarmées du soutien.

Ainsi, le Commandement interarmées du soutien (COMIAS), officialisé en février 2010 par l'arrêté portant organisation de l'état-major des armées, a une autorité directe sur l'administration générale et le soutien commun, depuis l'administration centrale aux groupements de soutien des bases de défense (GSBdD). Il assure par ailleurs la coordination de l'action des services interarmées.

Mutualisation et interarmement sont donc au cœur de la réforme du soutien : création des bases de défense, création du Centre des transports et transits de surface (CTTS) en juillet 2009, du Service du commissariat des armées (SCA) en janvier 2010 ou encore du Service interarmées des munitions (SIMu) en mars 2010. Les services interarmées préexistants sont modernisés, à l'image du Service de santé des armées (SSA) avec l'instauration d'un centre médical unique par base de défense et la création de l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) qui initie le rassemblement des capacités de recherche du SSA à Brétigny.

Cette nouvelle organisation du soutien permet par ailleurs de dégager des moyens au profit de l'opérationnel : les économies qu'autorisent les mutualisations et rationalisations sont intégralement réinvesties au profit des équipements et de la condition du personnel. Les commandes et livraisons de nouveaux équipements contribuent directement à l'amélioration des performances opérationnelles et au renforcement de la sécurité des soldats en opération.

- ⇒ Les Véhicules blindés de combat d'infanterie (VBCI) de l'armée de terre, dont le 200^e a été livré en juin 2010, sont déployés en Afghanistan et au Liban. La livraison du système Félin a débuté en octobre 2010 au 35^e régiment d'infanterie (35^e RI) et se poursuit jusqu'en 2015.
- ⇒ La marine devrait être dotée en juin 2012 du troisième Bâtiment de projection et de commandement (BPC), dont la construction a été décidée fin 2008 dans le cadre du plan de relance de l'économie.
- ⇒ Le système de reconnaissance de nouvelle génération (Pod Reco-NG), qui équipe les Rafale de l'armée de l'air depuis novembre 2010, a été déployé dans le cadre de l'opération Harmattan.

Les premiers résultats sont palpables : le succès des récentes opérations en Libye et en Côte d'Ivoire, dans un contexte particulièrement dense en matière de restructurations, a démontré la réactivité et l'efficacité de cette nouvelle chaîne du soutien.

- ⇒ La Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI) a déployé 43 serveurs et 664 postes de travail dans l'urgence pour l'opération Harmattan.
- ⇒ Le GSBdD de Montlhéry a préparé les paquetages outre-mer et tous les moyens logistiques nécessaires au déploiement en Côte d'Ivoire du Centre de regroupement et d'évacuation des ressortissants (CRER), dans le cadre de son alerte Guépard.

Le contrat de projection des bases de défense sur l'ensemble du spectre des opérations et des Missions de courte durée (MCD) a été respecté : en six mois d'existence, 1150 effectifs ont été prélevés sur le réservoir global des groupements de soutien métropolitains (GSBdD) :

- ⇒ 400 en opérations extérieures ;
- ⇒ 300 en MCD outre-mer et à l'étranger ;
- ⇒ 250 en alerte projection, dont une majorité en alerte à 72 heures ;
- ⇒ 200 par jour pour les missions intérieures, les grands exercices et les grands événements comme le G8 à Deauville (26-27 mai).

Dans la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Sur le plan capacitaire, la ZDS Sud-Ouest a vu la création de l'escadron de drones *Harfang* sur la base de Cognac et l'arrivée de deux Caracal de l'armée de l'air en renfort du 4^e Régiment d'hélicoptères des forces spéciales (4^e RHFS). Pau et Cazaux concentrent désormais l'essentiel de cette flotte qui a été fortement engagée en Afghanistan au sein du bataillon d'hélicoptères, et en Libye dans le cadre de l'opération Harmattan. Parallèlement, dans un effort d'interopérabilité, l'école de transition opérationnelle de Cazaux s'est ouverte au niveau international en accueillant des pilotes de chasse d'autres nations.

Sur l'ensemble des GSBdD de la ZDS Sud-Ouest, 177 militaires ont été déployés en 2011 dans le cadre de missions de courte durée et d'opérations extérieures.

Les GSBdD de Pau-Bayonne-Tarbes, Montauban-Agen et Cazaux ont été particulièrement sollicités dans le cadre du pèlerinage militaire de Lourdes (mai 2011) qui a nécessité une forte coordination au niveau de l'EMSD de Bordeaux.

Réorganisation de la carte militaire

« Imaginez un instant ce que serait notre situation aujourd'hui si nous n'avions pas fait la réforme de la professionnalisation puis la réorganisation et la restructuration de notre Défense nationale. Nous aurions encore un peu plus d'un demi-million d'hommes qui attendraient l'invasion des forces du Pacte de Varsovie. Qui peut penser un seul instant que ces restructurations n'étaient pas indispensables, au-delà même de la question de notre endettement et de la dépense publiques. Elles étaient indispensables au regard de la mission qui est celle de notre outil de défense. »

(M. François Fillon, Premier ministre, préfecture de La Rochelle, le 19 septembre 2011)

A terme, la carte militaire de la France traduira l'objectif premier de la réforme du ministère : adapter l'outil de défense aux nouvelles menaces identifiées par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale (2008). La réorganisation de la carte militaire participe donc de cet impératif de disposer de forces mieux entraînées, plus efficaces et plus opérationnelles face à un monde plus imprévisible et moins stable que par le passé. La réforme du ministère n'est pas figée : l'actualisation du Livre blanc en 2012 permettra de réajuster le dispositif si nécessaire.

Depuis la présentation de la nouvelle carte militaire en juillet 2008, l'adaptation capacitaire s'est d'ores et déjà traduite par la fermeture de 14 régiments et bataillons, et de 8 états-majors de l'armée de terre, 4 bases aériennes en métropole et 6 escadrons de chasse (Mirage F1 et M2000) de l'armée de l'air et par le retrait du service actif de 6 unités de la marine nationale et la fermeture d'une base aéronavale.

Suivant cette dynamique de rationalisation et d'optimisation de l'emploi des forces, la carte militaire a été restructurée autour de 60 bases de défense (BdD), mesure effective depuis le 1^{er} janvier de cette année, soit trois ans avant la date initialement prévue. En effet, après une première phase d'expérimentation en 2009 et 2010, le dispositif des bases de défense a été généralisé en métropole, outre-mer et à l'étranger.

L'organisation territoriale de la défense prend donc aujourd'hui la forme de 51 BdD en métropole, 5 BdD outre-mer en soutien des forces de souveraineté et 4 BdD pour les forces prépositionnées à l'étranger (base des forces françaises à Djibouti, aux Émirats arabes unis et au Gabon, base des éléments français au Sénégal).

Le processus se poursuit aujourd'hui avec le regroupement des unités opérationnelles par pôles de compétence, dans un souci d'optimisation de l'entraînement : ressources humaines à Tours, aéronavale en Bretagne, forces spéciales dans le Sud-Ouest, etc. La carte sera finalisée d'ici 2015. Ce sont alors 82 unités, dont 15 régiments, 10 bases aériennes et une base aéronavale, qui auront été fermées et 47 autres qui auront été transférées.

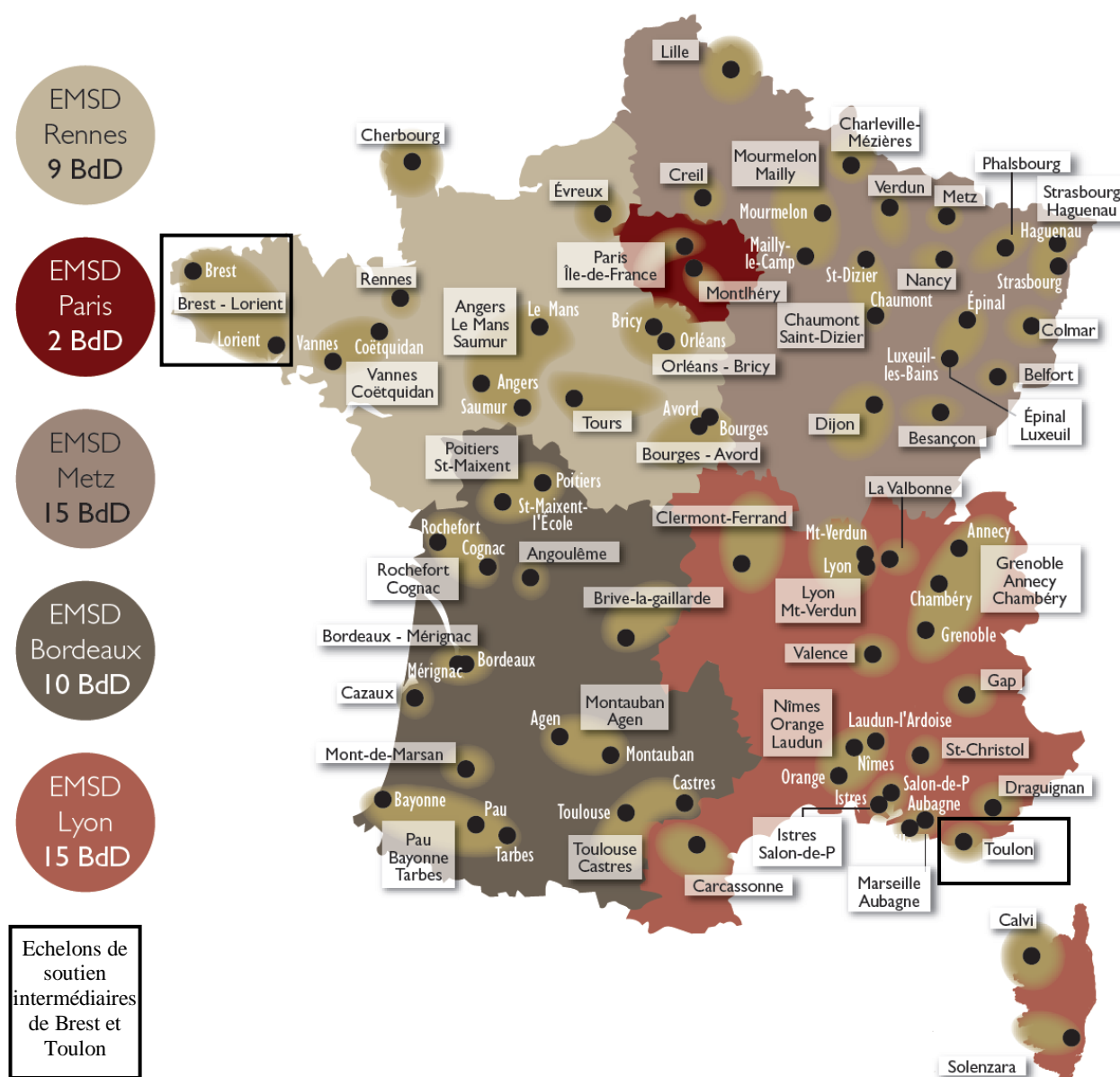
Concernant la DGA, les orientations retenues consistent à resserrer le format à 10 000 personnes (soit une réduction de 24 %) à l'horizon 2014, de façon différenciée : une augmentation de 4% en moyenne pendant la période 2008-2014 dans les métiers

d'expertise technique avec en contrepartie une réduction moyenne de 17% dans les métiers d'essai et de 40 % dans les métiers du soutien.

Les capacités et le parc de moyens techniques de la DGA sont concentrés progressivement en neuf centres (au lieu de quinze initialement) et quinze implantations principales (au lieu de vingt deux initialement) d'ici 2014.

Quant au service de la qualité (réorganisé en cinq centres au lieu de neuf et dont les implantations secondaires sont regroupées sur 25 sites au lieu de 49) son activité est recentrée sur son cœur de métier d'assurance officielle de la qualité.

Les bases de défense :



Les BdD de Brest et Toulon assurent des fonctions équivalentes à celles d'un EMSD, constituant ainsi des échelons intermédiaires de soutien supplémentaires.

Dans la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Les principaux mouvements de restructurations de la zone concernent Martignas-sur-Jalle (Gironde), où l'état-major de la 2^e brigade logistique a été dissout et le 503^e régiment du train transféré à Nîmes (Gard). Plusieurs directions régionales sont dissoutes, à l'image d'antennes bordelaises du commissariat et du matériel de l'armée de terre, du service de santé, du service des essences ou encore de la direction de la protection et de la sécurité de la défense. L'état-major de région et le 57^e bataillon d'infanterie ont été également dissout, de même que la base aérienne de Toulouse-Francazal en 2010 ou encore le 519^e régiment du train à La Rochelle en 2011.

Ces restructurations sont en partie compensées par l'arrivée du 13^e Régiment de dragons parachutistes (13^e RDP), en provenance de Dieuze (Moselle), à Martignas-sur-Jalle et par la création à Bordeaux d'entités de la direction des ressources humaines du ministère de la Défense ou du service du commissariat des armées. A cela s'ajoutent l'implantation à Bordeaux de l'État-major de soutien de défense (EMSD), la création des groupements de soutien de BdD (GSBdD) ou encore le renforcement de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI).

Il est à noter que la réorganisation de la Direction générale de l'armement (DGA) se traduit dans la région par le transfert en 2010 du centre d'études de Gramat (Lot) au CEA, par le regroupement achevé en 2011 des activités d'expertise et d'essais des structures et équipements aéronautiques à Balma (Haute-Garonne), et par une transformation sensible des dispositions pour les essais de missiles à Biscarosse (Landes) et Saint-Médard-en-Jalles (Gironde). La direction centrale du service de la qualité a été délocalisée en 2011 de Paris à Bordeaux et ses deux centres de production de Toulouse seront fusionnés en 2012 en un seul centre Sud-Ouest, avec des unités de production à Angoulême (Charente), Pau (Pyrénées-Atlantiques), Saint-Médard-en-Jalles (Gironde), Toulouse et Anglet (Pyrénées-Atlantiques). Enfin, le centre de formation de Latresne a été fermé en 2011 et une partie de ses activités a été reprise par la Région Aquitaine.

Cette réorganisation de la carte militaire permet la mise en œuvre d'un pôle opérationnel des forces spéciales dans la ZDS Sud-Ouest avec l'état-major de la brigade de forces spéciales terre à Pau et l'arrivée du 13^e RDP.

Par ailleurs, un pôle dissuasion se distingue : activités du centre DGA essais de missiles sur ses sites Landes et Gironde, et activités du CEA notamment dans le domaine de la simulation avec le Laser Megajoule au centre d'études scientifiques et techniques d'Aquitaine.

La réorganisation de la carte militaire par pôles de compétences se traduit enfin par l'émergence d'une filière aéronautique dans les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Un premier pas avait été franchi en ce sens avec la décision de déménager de la Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la Défense (SIMMAD) à Bordeaux à l'été 2012. La signature d'une charte du maintien en condition opérationnelle aéronautique avec plusieurs industriels et les présidents de région va permettre de travailler au resserrement des liens entre la SIMMAD et ses grands fournisseurs (industriels mais aussi services du ministère tels que SIAé ou CSFA – commandement du soutien des forces aériennes) et à l'élargissement de la filière au niveau régional.

Accompagnement territorial

Aucun mouvement d'unité n'est effectué sans être systématiquement accompagné, tant vis-à-vis du personnel que du territoire.

Le ministère de la Défense est attentif à ce que les outils de redynamisation du territoire et de reconversion du personnel soient mis en place lorsque les opérations de transfert sont déclenchées. L'accompagnement des restructurations de défense prend ainsi la forme de financements (subventions et prêts participatifs), d'aides foncières et d'un soutien administratif. Une enveloppe de 320 M€ (dont 20 M€ pour l'Outre-mer), à concurrence de deux tiers par le fonds pour les restructurations de la défense (FRED) et d'un tiers par le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), est prévue sur la période 2009-2015 pour financer les mesures d'accompagnement économique des restructurations.

Le gouvernement applique le principe des « 3 R » :

- ⇒ Reconversion d'un site militaire.
- ⇒ Redynamisation du territoire.
- ⇒ Reconversion/Reclassement du personnel de la Défense.

C'est dans cet esprit qu'ont été mis au point les contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) et plans locaux de redynamisation (PLR), avec pour objectif prioritaire la revitalisation économique durable, créatrice d'activités et d'emplois.

Les CRSD concernent les sites subissant une perte de plus de 200 emplois directs et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique. Les PLR concernent les territoires ne bénéficiant pas d'un CRSD mais néanmoins affectés de manière significative par une mesure de restructuration, et subissant une perte d'au moins 50 emplois.

L'accompagnement territorial concerne 95 sites.

Situation des signatures de CRSD et de PLR

Depuis le lancement du plan d'accompagnement du redéploiement territorial des armées, conformément aux annonces du 25 juillet 2008, 13 CRSD et 10 PLR ont été signés :

- ⇒ les CRSD de : Givet (Ardennes), Arras (Pas-de-Calais), Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence), Sourdun (Seine et Marne), Briançon (Hautes-Alpes) en 2009 ; Langres (Haute-Marne), Chateauroux-Déols (Indre), Metz (Moselle) en 2010 ; Cambrai (Nord), Joigny (Yonne), Limoges (Haute-Vienne), La Rochelle (Charente-Maritime), Laval (Mayenne) en 2011 ;
Un contrat de développement économique a été signé à Commercy le 18 juillet 2011 ;

- ⇒ les PLR de : la Nièvre (Château-Chinon), l'Oise (Compiègne), en 2010 ; la Creuse (La Courtine), les Landes (Dax), la Moselle (Bitche), le Gard (Nîmes-Garons), la Manche (Cherbourg), du Nord (Valenciennes), Ile-et-Vilaine (Rennes), Meurthe-et-Moselle (Nancy-Toul) en 2011.

Dans la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Région Aquitaine

- ⇒ Le PLR des Landes (Dax), signé le 27 janvier 2011, a été doté par l'État d'1 M€. Il doit permettre la construction, l'équipement et l'animation d'une pépinière d'entreprises et le renforcement du tissu industriel existant.
- Il est ainsi prévu de développer à Dax une zone d'activités dans le secteur de la géo-localisation appliquée, dans la perspective de créer une pépinière d'entreprises technologiques rassemblées en un pôle de compétences lié au système de géo-localisation européen Galileo. Les collectivités territoriales ont décidé l'acquisition d'une zone de 14 hectares à cet effet. Le projet s'appuie notamment sur l'implantation de la jeune société Helileo, créée en 2008, qui a participé à la mise au point de Galileo.
- ⇒ Le PLR de la Gironde (Bordeaux), pour lequel la participation de l'État s'est élevé à 2,1 M€, est signé le 24 novembre 2011. Il vise à financer des projets en faveur de la compétitivité et de l'innovation sur ce territoire au cœur de la filière aéronautique française.
- Ainsi, la technopole aéronautique Bordeaux Technowest porte le projet de développement d'une filière de drones civils en bénéficiant du camp de Souge comme zone d'essai. La reconversion du site de Latresne sera par ailleurs mise à profit pour développer l'offre de formation dans les métiers de l'aéronautique avec la création d'un Aérocampus. Une bourse pour *start-up* est également prévue.
 - Un autre projet vise par ailleurs à améliorer le rayonnement international de la métropole bordelaise, par son insertion dans un réseau de contacts d'affaires mondial (création d'un World Trade Center).
- ⇒ Le PLR de la Dordogne (Bergerac), auquel l'État participe à hauteur d'1,5 M€, est prévu d'ici la fin de l'année 2011. Il vise notamment à développer le potentiel touristique du territoire en renforçant sa visibilité, notamment au niveau international où Bergerac bénéficie déjà d'une certaine renommée liée au personnage d'Edmond de Rostand. L'enveloppe attribuée à ce PLR permettra également de financer des projets favorisant la diversification de l'activité économique, l'enjeu étant de retenir les jeunes actifs et de développer l'offre en direction des séniors.

Région Limousin

- ⇒ Le PLR de la Creuse (La Courtine) a été signé le 14 janvier 2011. La contribution de l'État de 1,6 M€ est destinée à l'aide aux entreprises pour le développement de leurs moyens de production et le maintien de l'emploi. Plusieurs autres projets sont également prévus, dont l'étude d'aménagement du site touristique de Méouze.

- ⇒ Le CRSD de Limoges (Haute-Vienne), signé le 28 avril 2011, s'appuie sur une dotation étatique de 6 M€. Alors que 14 emprises militaires sont libérées, soit 260 hectares de terrain, le CRSD s'articule autour de plusieurs axes prioritaires dont l'accueil d'emploi public (par exemple l'établissement central logistique de la police nationale) ou encore la reconversion des casernes Marceau et Beaublanc en espaces de développement urbain, en cohérence avec l'ensemble des projets d'aménagement des centres-villes en cours (arrivée du TGV en 2016).
- ⇒ Le CRSD de Guéret (Creuse) devrait être signé en décembre 2011. La contribution de l'État à hauteur de 2 M€ permettra le développement des filières logistique, domotique, éco-industrie et éco-construction.

Région Midi-Pyrénées

- ⇒ Le PLR de la Haute-Garonne, doté de 2M€ de la part de l'État, sera signé avant la fin de l'année. Il est exclusivement dédié à la reconversion de l'emprise précédemment occupée par la base aérienne de Toulouse-Franczal. La remise à niveau des réseaux et des hangars de la partie sud de la plateforme aéronautique permettra l'accueil d'entreprises de sous-traitance aéronautique.
- ⇒ Le PLR du Tarn-et-Garonne est en cours d'élaboration. Il bénéficiera d'une enveloppe étatique d'1M€ dont la répartition se fera entre Montauban (700 000€) et le camp de Caylus, où 300 000 € seront mobilisés pour l'extension de la maison de retraite de la commune (création d'une vingtaine d'emplois).

Région Poitou-Charentes

- ⇒ Le CRSD de La Rochelle, auquel l'État a participé à hauteur de 6 M€, a été signé le 19 septembre 2011. Il vise à compenser la dissolution du 519^e régiment du train effective au 1^{er} juillet dernier. Il devrait permettre la création de 600 emplois en se concentrant sur trois axes d'efforts :
 - développer l'image verte de La Rochelle (éco-efficacité en milieu urbain) ;
 - conforter l'attractivité touristique, culturelle et d'affaires de la ville ;
 - soutenir les innovations et actions collectives d'avenir du territoire : agro-alimentaire, éco-activités, ou encore dans les filières nautique, aéronautique et numérique.

Par ailleurs, l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM), relocalisé à La Rochelle courant 2012, devrait accueillir 110 agents.

Accompagnement du personnel

L'État, conscient des difficultés que peuvent engendrer les restructurations pour le personnel civil et militaire, s'attache à en atténuer les conséquences.

La modernisation s'appuie sur une déflation de 17 % des effectifs initiaux du ministère, aujourd'hui réalisée pour plus de la moitié. Cela représente une réduction de 54 000 postes au rythme d'environ 8 000 par an. Dans ce cadre, l'accompagnement social du personnel restructuré et de leurs familles est primordial.

A cet effet, le ministère s'est doté d'un Plan d'accompagnement des restructurations (PAR), dispositif d'accompagnement personnalisé composé d'aides à la mobilité, dont certaines font l'objet d'une indemnisation, d'aides financières à la reconversion ou au départ et de prestations complémentaires (formation, reclassement en entreprise, action sociale). Le PAR s'adresse aussi bien au personnel civil que militaire, certaines mesures étant communes et d'autres particulières à chaque catégorie de personnel. Il a vocation à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2014.

- ⇒ En 2011, le PAR s'élève à 238 M€ au profit du personnel de la Défense concerné par les restructurations. Cet effort sera maintenu en 2012 avec 241 M€ inscrits au projet de loi de finances, répartis entre civils et militaires, à hauteur de respectivement 86 et 115 M€.
- ⇒ En 2010, près de 3 550 civils ont bénéficié d'une mesure dans le cadre du PAR et environ 7 000 militaires ont bénéficié du dispositif d'accompagnement des restructurations.

La mise en œuvre de ce plan est déclinée localement, avec la mise en place de cellules dont le rôle est d'accompagner individuellement les agents dans leurs choix personnels et de leur dispenser les formations nécessaires à leur projet d'évolution professionnelle ou de reconversion.

- ⇒ La Mission d'accompagnement des réorganisations (MAR) de la direction des ressources humaines du ministère de la Défense est représentée localement par les médiateurs mobilité. Elle facilite le reclassement, la reconversion ou la mobilité du personnel de la Défense.
- ⇒ Les Antennes mobilité reclassement (AMR) accompagnent les personnels civils grâce à une assistance de proximité et individualisée.
- ⇒ La Cellule régionale mobilité reconversion (CRMR) offre des entretiens individuels et fait des propositions d'emplois. La Cellule d'accompagnement vers l'emploi des conjoints (CAEC) les aide dans la recherche d'un nouvel emploi, s'ils doivent quitter le leur du fait de la mutation de leur conjoint.
- ⇒ Enfin, Défense Mobilité, l'agence de reconversion de la Défense, aide chaque année les 3/4 des personnels quittant le ministère à trouver un emploi stable dans le secteur civil.

Chaque base de défense héberge au moins une de ces antennes.

Outre les mesures d'accompagnement dans le cadre du PAR, l'État s'est engagé à ce que les marges de manœuvre budgétaires dégagées par la réforme soient réinvesties en faveur des équipements et de l'amélioration de la condition du personnel. Entre 2008 et 2011 a ainsi pu être mise en œuvre la revalorisation des grilles indiciaires des militaires pour un montant total supérieur à 200 M€. En 2012, les économies de masse salariale résultant des suppressions d'emplois financeront notamment des mesures catégorielles en faveur du personnel, par exemple l'application du nouvel espace statutaire pour les sous-officiers (12 M€ pour la première annuité) ou la poursuite de la réforme de la grille indiciaire de la catégorie B de la filière technique (3,5 M€). En 2011, la création des centres ministériels de gestion (CMG) a, par ailleurs, favorisé la constitution d'un réseau de conseillers carrière pour le personnel civil.

Dans la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Dans la ZDS-Sud-Ouest, la mise en œuvre des mesures de restructurations entre 2008 et 2015 devrait se traduire par la suppression de 5 000 emplois environ.

Dans la même période, la DRH-MD adapte son organisation au sein de la région dans le cadre de la révision générale des politiques, pour faciliter l'accompagnement des restructurations et gagner en efficacité en ce qui concerne :

- la gestion du personnel civil, avec le Centre ministériel de gestion (CMG) de Bordeaux. Mis en place en 2009, il permet de réaliser une réelle professionnalisation du réseau ministériel de gestionnaires RH. Ses 117 agents gèrent environ 8 400 dossiers.
- la reconversion du personnel, avec le Pôle défense mobilité (PDM) de Bordeaux. Créé en juin 2009, il a pour mission d'accompagner les militaires en transition professionnelle (reconversion), les civils de la Défense en repositionnement professionnel hors des fonctions publiques et les conjoints du personnel de la Défense et de la Gendarmerie (aide à la mobilité).;
- l'accompagnement social, avec la création du Pôle ministériel d'action sociale (PMAS) de Bordeaux prévue au 1er janvier 2012. Il reprendra notamment, pour sa zone de compétence, les attributions de la direction locale de l'armée de l'air zone sud qui sera dissoute à cette date.

Concernant les reclassements, la région Limousin se caractérise par une forte mobilité interministérielle tandis que la région Midi-Pyrénées connaît une forte mobilité interne au ministère. La région Poitou-Charentes ne présente pas de difficultés particulières. En Aquitaine, jusqu'en 2010, les mesures de restructuration ont pu être traitées dans un contexte relativement stable. Le déroulement des opérations de reclassement n'a pas présenté de difficulté significative. L'année 2011 a été marquée par de profondes évolutions quant au nombre des implantations et par des réorganisations importantes. La garnison de Bordeaux aura été particulièrement touchée en raison de la fermeture de plusieurs organismes ainsi que par le transfert d'un certain nombre d'agents vers le groupement de soutien de la base de défense de Bordeaux-Mérignac. En revanche, les autres grandes villes d'Aquitaine (Agen, Mont-de-Marsan, Pau et Cazaux-Biscarrosse) ont été moins impactées, grâce à la création de bases de défense qui ont permis le maintien sur place d'un grand nombre d'emplois civils. À partir de 2012, les mesures de rationalisation des fonctions de soutien toucheront encore cette région, mais de façon beaucoup moins importante. Deux mesures importantes sont d'ores et déjà connues, la principale étant la fermeture de l'établissement spécialisé du commissariat des armées

(ESCA) prévue en 2014, l'autre concernant le Centre territorial d'administration et de comptabilité (CTAC) de Bordeaux, organisme réorganisé en 2012. Parallèlement, dans le cadre du transfert de la gestion de l'indemnisation chômage à Pôle Emploi sera créé à Bordeaux, au 1er juin 2012, un centre de traitement de l'indemnisation chômage du ministère de la Défense. Le personnel de cet établissement de l'agence de reconversion de la défense sera prioritairement recruté parmi les agents de la division chômage du CTAC de Bordeaux.

Pour faire face aux difficultés qui subsistent, la Cellule régionale mobilité reclassement (CRMR) du CMG de Bordeaux s'est déplacée à plusieurs reprises auprès des formations dissoutes en 2011, afin de procéder régulièrement à des points de situation avec les Antennes mobilité reclassement (AMR) et a mis en œuvre un accompagnement individuel des agents. L'action a tout particulièrement porté sur les fermetures d'établissements à l'été 2011, afin d'assurer aux agents restant à reclasser une solution pérenne. Chaque nouveau poste publié à la bourse nationale des emplois est exploité, donnant lieu à des contacts réguliers avec les employeurs pour les inciter à accueillir en priorité des agents restructurés et notamment ceux touchés par une mesure en 2011.

Annexe : principales formations soutenues

Base de défense d'Angoulême :

515^e régiment du train ;
1^{er} régiment d'infanterie de marine ;
Centre de documentation de l'armement (embasement en cours d'achèvement).

Base de défense de Bordeaux - Mérignac :

13^e régiment de dragons parachutistes ;
Base aérienne 106 de Bordeaux-Mérignac ;
Détachement air 204 de Mérignac-Beauséjour ;
Commandement de la marine ;
État-major du commandement du soutien des forces aériennes ;
État-major interarmées de la zone de défense Sud-Ouest ;
État-major de soutien de défense ;
Direction du service de santé des armées ;
Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la Défense ;
Atelier de réparation de l'armée de l'air de Mérignac-Beauséjour ;
Atelier industriel de l'aéronautique de Bordeaux ;
Groupe de recrutement et de sélection de Bordeaux ;
Dépôt des essences et direction du service des essences des armées
DGA – service de la qualité (direction centrale et centre Sud-Ouest) (embasement en cours d'achèvement) ;
DGA Essais de missiles – sites Gironde (embasement en préparation).

Base de défense de Brive-la-Gaillarde :

126^e régiment d'infanterie ;
Détachement de la 13^e base de soutien du matériel.

Base de défense de Cazaux :

Base aérienne 120 de Cazaux ;
École de transition opérationnelle de Cazaux ;
Base de Cazaux du centre DGA essais en vol (embasement en préparation) ;
DGA Essais de missiles – site Landes (embasement en préparation).

Base de défense de Montauban - Agen :

31^e régiment du génie ;
17^e régiment du génie parachutiste ;
9^e bataillon de soutien aéromobile ;
3^e régiment du matériel ;
48^e régiment de transmissions.

Base de défense de Mont-de-Marsan :

Base aérienne 118 de Mont-de-Marsan ;
17^e groupe d'artillerie.

Base de défense de Pau – Bayonne - Tarbes :

1^{er} régiment de hussards parachutistes ;
1^{er} régiment de parachutistes d'infanterie de marine ;
35^e régiment d'artillerie parachutiste ;
4^e régiment d'hélicoptères des forces spéciales ;
5^e régiment d'hélicoptères de combat ;
État-major de la brigade des forces spéciales terre ;
École de l'aviation légère de l'armée de terre ;
École des troupes aéroportées ;
Base navale de l'Adour.

Base de défense de Poitiers - Saint-Maixent :

École nationale des sous-officiers d'active de l'armée de terre ;
État-major de la 9^e brigade légère blindée de marine ;
Régiment d'infanterie chars de marine ;
Détachement du 2^e régiment du matériel ;
Détachement de la 13^e base de soutien du matériel ;
Centre militaire de formation professionnelle de Fontenay-le-Comte.

Base aérienne de Rochefort – Saintes - Cognac :

Base aérienne 721 de Rochefort ;
Base aérienne 709 de Cognac ;
Base aérienne 722 de Saintes ;
École d'enseignement technique de l'armée de l'air ;
École de pilotage de l'armée de l'air ;
École des sous-officiers et militaires du rang de l'armée de l'air.

Base de Toulouse - Castres :

État-major de la 11^e brigade parachutiste ;
1^{er} régiment du train parachutiste ;
1^{er} régiment de chasseurs parachutistes ;
8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine ;
DGA Techniques aéronautiques (embasement en préparation).